

## **ASKALON EURL**

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée  
Au capital de 1.000 euros  
Siège social : 32 rue de Paradis 75010 Paris  
909 806 770 R.C.S. Paris

(la « Société »)

---

### **PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2024**

---

Monsieur Dimitri Villiers-Moriamé, agissant en qualité d'associé unique de la Société, a pris les décisions suivantes :

#### **PREMIERE DECISION**

*(Transfert du siège social)*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société ASKALON du 32 rue de Paradis – 75010 Paris à l'adresse suivante :

- 29 rue du Château d'Eau – 75010 Paris

En conséquence, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la société qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

« Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé au 29 rue du Château d'Eau – 75010 Paris. »

Le reste de l'article reste inchangé.

#### **DEUXIEME DECISION**

*(Pouvoirs)*

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal par le gérant associé unique,  
pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Paris le 1<sup>er</sup> février 2024

Dimitri Villiers-Moriamé

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dimitri Villiers-Moriamé', written over a horizontal line.